

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le cadre général du budget

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre. Le compte administratif jusqu'en 2023 et à compter de 2024, le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quelle s que soient leurs natures, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le Compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public. Cette note vient préciser la présentation des résultats 2024 de la commune de TANNERON, qui sera présenté en Conseil Municipal au cours de sa séance du 08 avril 2025. Cette note sera jointe à la délibération par laquelle le Conseil Municipal sera invité à approuver la gestion 2024 et l'affectation des résultats associés. Elle sera accessible sur le site de la commune et pourra être consultée sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du CFU 2024
Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	4 289 484,01 €
Dépenses de fonctionnement	- 2 252 263 ,98 €
Résultats de l'année 2024	+ 2 037 220,03 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant (voirie, bois et forêts, bâtiments...), aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **806 469,74 €**. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions **197 294,35 €** : baisse des coûts de l'énergie.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 899 400,12 € pour l'année 2024. Elles étaient de 926 692,49 € en 2023, 859 354,33 € en 2022, 753 659,67 € en 2021.

Il est à noter par rapport au prévisionnel un écart de 109 599, 88 €, ce qui correspond aux difficultés de recrutement, et nous avons dû réorganiser les services avec le personnel présent, et dispatcher les missions.

- **3) Les atténuations de produits (chapitre 014)**

Ce chapitre correspond au fond de péréquation des ressources communales et intercommunales pour un montant de 38 277 €

- **4) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

- Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les formations et les participations aux organismes extérieurs et non valeurs (cantine, assainissement et eau). Ces charges s'élèvent à 147 624,71 €.

En 2024, les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant de 17 245 € à

ASSOCIATIONS	
Amicale des sapeurs-pompiers	400,00 €
Club Omnisport de Tanneron	4 500,00 €
Club Or et Argent	2 000,00 €
Association les chats libres de Tanneron	1 500,00 €
Syndicat des Exploitants Agricoles	750,00 €
Association de chasse de Tanneron	750,00 €
Théâtre LOU RIDEOU	2 300,00 €
Transport car scolaire	45,00 €
Tanneron en fête	5 000,00 €

En 2024 sur le compte 657361, nous avons attribué la somme de 15 000 € pour la caisse des écoles, et sur le compte 657363 nous avons attribué la somme de 10 000 € pour le CCAS

- **5) Les charges financières (chapitre 65)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 39 521,63 €. Elles étaient de 39 304,93 € en 2023, 32 857,89 € en 2022.

- **6) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent exclusivement un remboursement d'un trop perçu à tort (cantine) un montant de 25,60 €.

- **7) les provisions pour créances douteuses (chapitre 68)**

Elles concernent les arriérés cantine, assainissement pour un montant de 781 €

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Variation
011	Charges à caractère général	617 991,02	843 282,01	806 469,74	-36 812,27
012	Charges de personnel	859 354,33	926 692,49	899 400,12	-27 292,37
014	Atténuation de produits	41 867,00	39 628,00	38 277,00	-1 351
65	Autres charges de gestion courante	99 638,90	125 020,77	147 624,71	+22 603,94
66	Charges financières	32 857,89	39 304,93	39 521,63	+216,70
67	Charges exceptionnelles	38,90	21 157,70	25,60	-21132,10
68	Dotations aux provisions			781,00	+781,00
	Total des dépenses	1 651 748,04	1 995 085,90	1 932 099,80	-62 986,10
042(*)	Opérations d'ordre entre section	532 953,79	184 926,89	320 164,18	+135 237,29
	Total des dépenses de la section de fonctionnement	2 184 701,83	2 180 012,79	2 252 263,98	+72 251,19

- (*) 042 opérations d'ordre entre section, elles concernent les valeurs comptables des immobilisations cédées – HLM et cessions matériels (159 551,53 €), différences sur réalisations positives transférées en investissement (112 658,86 €), les dotations aux amortissement (47 953,79 €)

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

Atténuation de charges

Les produits issus de la fiscalité directe locale

Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités

Les produits des services

Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit de *remboursement des rémunérations des agents titulaires en arrêt maladie, accident par l'organisme CNP* pour un montant de 34 104,89 € en 2024 il était de 43 059,71 € en 2023. Il était de 28 525,42 € en 2022.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : englobent les paiements effectués par les

Usagers des services proposés par la commune (périscolaires, médiathèque, concessions dans le cimetière...).

Les produits proviennent principalement :

PRODUITS DES SERVICES ET DU PATRIMOINE	
Occupation du domaine public	25 803,82 €
Ventes de concessions cimetières	320 €
Autres redevances et recettes diverses (régie monnayeur – location salle polyvalent et mariage)	2 185,37 €
Redevances services à caractère social (facturation centre aéré)	22 749,50 €
Redevances services périscolaires et enseignement (facturation cantine, garderie)	87 634,60 €
Autres marchandises (vente petit matériel enchères)	894,37 €
Locations diverses (autres qu'immeubles) (locations terrains communaux,)	19 280,39 €
TOTAL	158 868,05 €

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

CHAPITRE 73	
Attribution de compensation	702 120,34 €
FNGIR	13 851 €

4) Les fiscalités locales (chapitre 731), englobent les impositions directes (taxes foncières sur le bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la fraction compensatoire de la TH des résidences principales et diverses taxes.

Pour un montant de 1 142 118,72 €

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 26,55 %

Taxe sur le foncier non bâti : 40,62 %

Taxe d'habitation : 13,06 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée d'une part à la revalorisation de la base d'imposition via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration, et à l'augmentation du taux de la taxe d'habitation (10,06 en 2023), et du taux de majoration voté à 30 %.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
73111 – Taxes foncières et d'habitation	660 554 €	727 416 €	804 782 €	867 664 €
Variation en pourcentage	-1,55 %/2020	+10,12 %/2021	+10,63 %/2022	+7,81%/2023
Variation en valeur	-10 384/2020	+ 66 862/2021	+77 366/2022	+62 882/2023

Le chapitre 731 regroupe également :

CHAPITRE 731	
Taxes sur les Pylônes électriques	94 535 €
Taxe consommation finale d'électricité	62 312,18 €
Taxes additionnelles droits de mutation (droits changements de propriétaire d'un bien immobilier)	117 607,54 €
TOTAL	274 454,72 €

5) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

Pour un montant de 168 705,33 €

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante :

- Dotation de solidarité rurale : 42 144,00 €

- Autres participations Etat : 20 357,66 €

- Etat compens. Exonérat. Taxes foncières : 79 219,64 €

- FCTVA : 26 984,03 €

L'augmentation par rapport à 2023 est due à la FCTVA.

6) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment :

Le montant des recettes autres produits de gestion courante s'élèvent à 217 967,75 €

- Des loyers encaissés, le montant des loyers encaissés est de 131 049,75 €, le montant est en augmentation par rapport en 2023 (12 681,12 €) du fait de l'encaissement de deux années consécutives,
- Des pénalités sur chantier école pour retard d'exécution : 9 437,92 €,
- Redevance sur l'énergie hydraulique : 121,95 €
- Autres produits : 77 358,13 € (remboursement non-valeur eau assainissement avant transfert, astreinte urbanisme, soutien énergie, remboursement sinistre assurance)

7) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 255 062,72 € et correspond à

Produits de cession d'immobilisations (HLM)	250 000 €
Produits de cession d'immobilisations (Véhicule police)	5 062,72 €

8) opération d'ordre de transfert entre sections (chapitre 42)

Le montant s'élève à 17 147,67 €, et correspond à la moins-value sur cession.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Variation entre 2023 et 2024
013	Atténuation de charges	33 511,00	28 525,42	43 059,71	34 104,89	-8 954,82
70	Produits des services	128 470,81	109 947,65	131 038,18	158 868,05	+27 829,87
73	Impôts et taxes	1 650 196,45	1 762 495,24	1 870 696,47	715 971,34	-12 606,41
731	Fiscalité locale				1 142 118,72	
74	Dotations et participations	130 379,72	136 451,38	138 722,60	168 705,33	+29 982,73
75	Autres produits (dont loyers)	27 570,43	126 464,93	12 681,12	217 967,75	+205 286,63
76	Produits financiers	6,59	6,59	8,71	0	-8,71
77	Produits exceptionnels	20 140,88	565 910,81	69 503,35	255 062,72	+185 559,37
Total des recettes réelles		1 990 215,88	2 729 802,02	2 265 710,14	2 692 798,80	+427 088,66
R002	Excédent de fonctionnement reporté	815 977,68	827 566,90	1 372 667,09	1 579 537,54	+206 870,45
042	Opérations d'ordre	0,00	0,00	121 173,10	17 147,67	-104 025,43
TOTAL		2 806 193,66	3 557 368,92	3 759 550,33	4 289 484,01	+529 933,68

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	1 029 158,43 €
Dépenses d'investissement	- 644 485,14 €
Résultats de l'année 2024	384 673,29 €

b) excédent à reporter au budget 2025 : 430 269,09 €

c) Solde des restes à réaliser : 45 595,80 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 151 659,33 € en 2024.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès de :

	ANNEE	TAUX	CAPITAL RESTANT DUS AU 31/12/2024
Caisse d'épargne	2008	4.600	253 492,32 €
La banque postale	2013	1.36	87 500 €
Crédit mutuel	2022	2.15	608 799,93 €
Crédit Mutuel (prêt relais)	2022	2.15	330 000,00 €

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 1 279 792,16 €.

2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

	mandats émis €	RAR 31/12/2024
OP 192 -	4 417,20 €	
Elaboration PLU frais étude	4 417,20 €	
OP 123 – travaux aménagement école	58 949,52 €	
Frais d'études (architecte)	6 496,50 €	
Installation générale - Volets roulants - peinture	19 104,00 €	
Autre Installation - Coffret clim	1 430,65 €	
Mobilier - Tables classes	886,70 €	
Immobilisation en cours - Travaux menuiserie	31 031,67 €	
OP 153 - Acquisition foncière	105 708,54 €	
Terrains nus – bassin séquière	105 708,54 €	
OP 189 – Aménagement Verrerie		2 150,40 €
Frais d'études -Carte d'identité SSI gîtes		2 150,40 €
OP 194 – Aménagement Mairie	649,90 €	
Matériel de bureau destructeur papier	649,90 €	
OP 196 – Travaux bâtiment Communaux	890,00 €	
Autres installations matériel (oti ferronnerie)	890,00 €	
OP 87 – Acquisition de Matériel	7 903,26 €	6332,40 €
Matériel technique réservoir eau et nettoyeur haute pression	1 615,98 €	
Agencement service technique	529,80 €	
Installation de voirie (toutounette village)	2 118,00 €	
Mobilier (tableau administratif)	1 017,22 €	
Informatique	1 361,59 €	
Autres installation matériel outillage(barnum)	709,64 €	6332,40 € (cloche église)
Installations générales (électricité cantine)	551,03 €	
OP 93 – Voirie	168 604,38 €	37 113,00 €
Frais étude (atline marché – amyenc mission aménagement- chemin de gaité)	36 394,03 €	15 600,00 € (chemin de la sorbière- montage marché)
Terrain aménagé autre que voirie		1 809,00 € (mission csps marché sorbière)
Installations générales voirie (passage de cable)	2 571,77 €	
Travaux réfection village - place de la mairie	103 185,60 €	
Installations voirie (taxil olivier – traçage sol – caniveau margoutons -)		19 704,00 €
Autres installation matériel et outillage (balayeuse)	26 452,98 €	
OP 100 – MATERIEL INFORMATIQUE	1 095,28 €	
Tablette pointeuse	1 095,28 €	
OP 103 – ECLAIRAGE PUBLIC	5 400,00 €	
Frais d'étude – ingénierie marché éclairage	5 400,00 €	
OP 125 – AMENAGEMENT CANTINE	20 109,91 €	
Logiciels	8515,80 €	
Matériels divers	7 154,11 €	
Autre immobilisations corporelles (cellule refroidissement)	4 440,00 €	
OP 18 DEFENSE INCENDIE	56 354,35 €	
Mises aux normes DCI	56 354,35 €	
TOTAUX	430 082,34 €	45 595,80 €

Les recettes d'investissement :

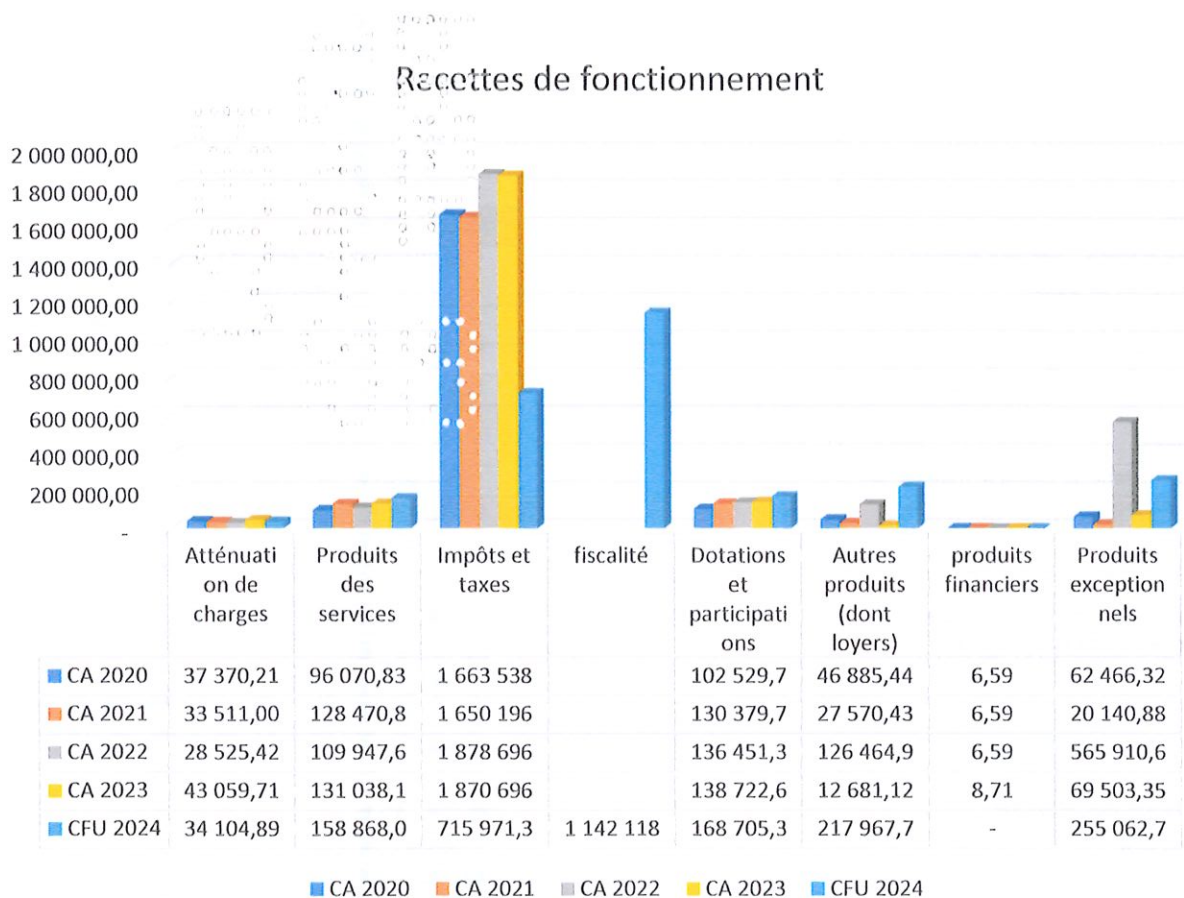
Ces recettes englobent les ressources propres, les subventions du département perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, des emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 647 638,77 €. Elles comprennent :

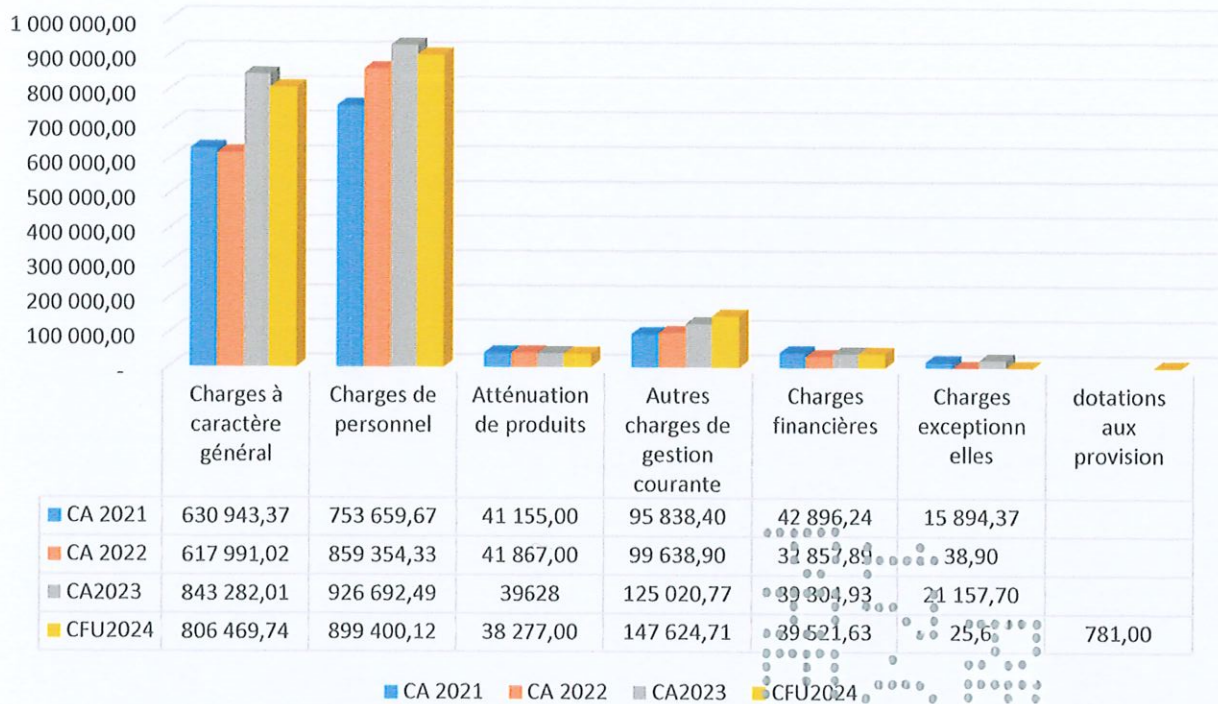
- Les recettes réelles s'élèvent à 327 474,59 €
 - Subvention d'investissement pour 166 526,76 € (travaux école, route, matériel,)
 - Du FCTVA pour 134 971,61 €
 - De la taxe d'aménagement pour 25 976,22 €
- Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 320 164,18 € : (produits de cession 250 000 €, immobilisation véhicule PM 5062,72 €, amortissement subvention 47 953,79 €, vente matériel 17 147,67 €)
- Report en section d'investissement de l'exercice 2023 : 381 519,66 €

III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation



dépenses de fonctionnement



73 111 – Taxes foncières et d'habitation

